

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 40990 du 11 septembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest**

NOR : INTJ1823748S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 60396 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727035S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2018 :

Couffe Bruno NIGEND : 141 462 NLS : 8 000 518

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2018 :

Neumer Francis NIGEND : 122 793 NLS : 5 243 887

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2018 :

Mercier Morgan NIGEND : 218 263 NLS : 8 071 237

Dufau Patrice NIGEND : 155 173 NLS : 8 012 932

Prévôt Vincent NIGEND : 188 092 NLS : 8 038 564

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2018 :

Hoarau Fabien NIGEND : 327 513 NLS : 8 116 126

Cavalié Jérôme NIGEND : 155 921 NLS : 8 013 528

Bourcereau Nicolas NIGEND : 162 604 NLS : 8 019 510

Alicot Stéphan NIGEND : 193 047 NLS : 8 047 219

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 septembre 2018.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone défense et de sécurité Sud-Ouest,*
J.-P. MICHEL